

l'agglo **DÉCHETS & STRATÉGIES**

- 1** Les traitements des déchets, plus de moyens pour la solidarité
- 2** La valorisation des déchets, un enjeu important pour l'agglo
- 3** Prévenir pour jeter mieux et jeter moins



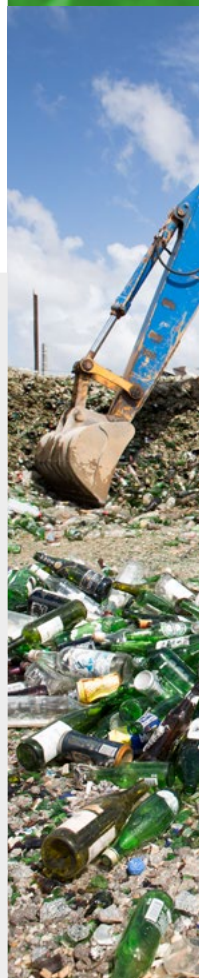
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglo



CONNECTEZ VOUS

www.cacl-guyane.fr





l'agglo **TRAITEMENT DES DÉCHETS, PRÉVENTION & STRATÉGIES**

Depuis 1997, l'Agglo prend en charge le traitement des déchets sur son territoire. L'un des principaux enjeux aujourd'hui consiste à éviter la mise en décharge grâce à l'optimisation de la collecte des déchets et aux actions de prévention afin de réduire le volume de déchets.

La CACL a donc pensé son système de traitement de manière pérenne, ce qui a conduit à la mise en œuvre de plusieurs projets sur son territoire. Cela se traduit notamment, par la mise en place de différentes infrastructures qui permettront d'adapter le traitement selon le type de déchets mais aussi par des investissements importants réalisés pour sensibiliser la population à la préservation de l'environnement.

1 Les traitements des déchets, plus de moyens pour la solidarité



TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA DÉCHETTERIE

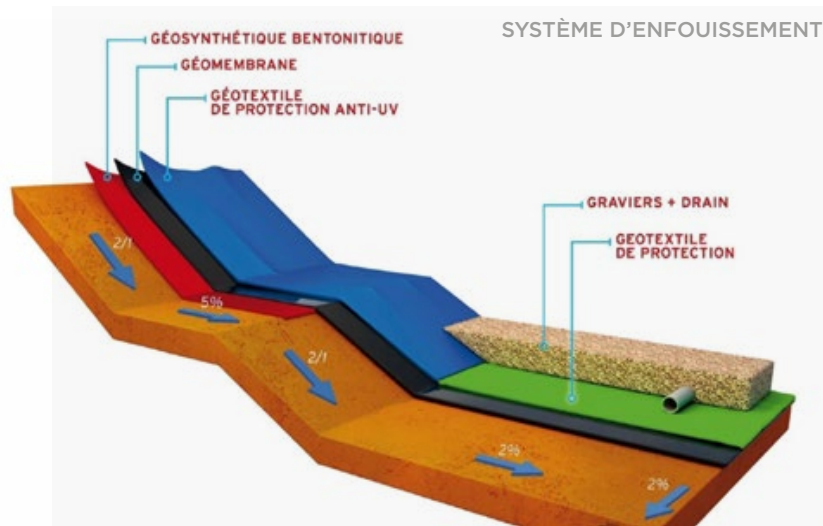


DÉCHARGE DES MARINGOUINS

Autorisée aux collectivités et professionnels pour le dépôt de leurs ordures ménagères et leurs encombrants depuis 1985, l'actuelle Installation de Stockage de Déchets non Dangereux (ISDnD) des Maringouins située à Cayenne arrive à saturation. En prévision de sa fermeture programmée pour 2021, l'Agglo a d'abord procédé, en 2016, à la réalisation d'une extension par la création de deux casiers d'enfouissement des déchets. La CACL travaille actuellement sur l'obtention d'un site pour l'implantation d'une nouvelle ISDnD.

Par précaution sanitaire, le site se trouvera hors zone urbaine. Il sera implanté hors de la zone d'exclusion aéroportuaire afin d'éviter les risques d'accidents liés aux urubus.

Tout comme le site des Maringouins, la future ISDnD sera un site d'enfouissement de déchets avec revalorisation électrique du biogaz produit par la décomposition des déchets fermentescibles. Elle sera subdivisée en casiers eux-mêmes subdivisés en alvéoles de stockage de déchets. Les déchets seront déversés dans les alvéoles puis compactés à l'aide d'un « pied de mouton ».



PIED DE MOUTON

Une fois la capacité de stockage d'une alvéole atteinte, celle-ci sera « fermée », c'est-à-dire recouverte d'une couche de latérite imperméable. Les déchets seront alors déversés dans l'alvéole voisine.

La taille des alvéoles sera réduite par rapport à l'actuelle ISDnD ce qui permettra de mieux maîtriser la pollution causée par les eaux pluviales souillées au contact des déchets (lixiviats). En effet, une taille réduite des alvéoles induit une quantité de lixiviats plus faible et donc un traitement plus simple de ceux-ci.

Conformément à la réglementation, l'étanchéité des casiers et des alvéoles sera assurée par une Barrière de Sécurité Active (BSA).

Le mode de gestion défendu est la délégation du service public. La stratégie défendue par la CACL garantie une maîtrise des coûts à la tonne et donc de la fiscalité locale. La TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères) s'établit à 14,54 % après processus de convergence par équité entre les foyers fiscaux.

2 La valorisation des déchets, un enjeu important pour l'Agglo



LE COMPOSTAGE POUR UNE MEILLEURE GESTION DES BIO-DÉCHETS

La plateforme de compostage réservée à la valorisation des déchets verts a ouvert ses portes en 2004 sur notre territoire. En 2013, sa capacité de traitement a été doublée, passant de 8 000 tonnes à 16 000 tonnes par an.

Depuis 2016, les professionnels produisant plus de 10 tonnes de bio-déchets par an et/ou plus de 60 litres d'huiles de friture sont tenus de les séparer des autres déchets afin de procéder à leur valorisation via une filière adaptée. Une étude est en cours afin de définir dans quelle mesure l'Agglo pourrait procéder à la collecte et à la valorisation de ces déchets.

La filière de traitement envisagée serait un co-compostage des déchets fermentescibles avec les déchets verts traités en plateforme de compostage de Matoury. Concernant les huiles végétales de recyclages, il s'agirait d'une valorisation énergétique pour une utilisation de celles-ci comme carburant alternatif.

Cette valorisation des matières joue un rôle essentiel pour une gestion durable des ressources naturelles.



PLATFORME DE COMPOSTAGE DE MATOURY



FOCUS

LA VALORISATION ÉNERGÉTIQUE DES DÉCHETS UNE SOURCE D'ÉCONOMIE



Une étude est lancée afin d'analyser les conditions de réalisation et retombées de l'installation d'une Unité de Valorisation Énergétique (UVE) par rapport au coût global de la gestion des déchets. La valorisation énergétique des déchets consiste à valoriser l'énergie produite lors de la combustion des déchets.

Idéalement, accolée à un ou plusieurs gros consommateurs d'énergie thermique, une telle infrastructure permettrait d'utiliser les déchets non recyclables ou non valorisables en amont comme source d'énergie. La mise en place d'une telle unité permettra d'augmenter l'indépendance énergétique et donc économique de la Guyane. Elle sera pourvoyeuse d'emplois durables.

« La réduction des déchets à la source, la réutilisation ou le recyclage sont à privilégier... »

L'UVE diminuera de façon très importante les quantités de déchets avant enfouissement (de l'ordre de 90% du volume) et donc tous les désagréments qui y sont associés (odeurs, envols, risque de pollution des eaux de surface, etc.).

L'objectif à terme, serait d'aboutir à la création d'un réseau d'infrastructures qui permettrait de privilégier la valorisation matière et énergétique des déchets au détriment de l'enfouissement (compostage, recyclage, incinération).



CASIER DE MATURATION DE LA PLATEFORME DE COMPOSTAGE DE MATOURY

Plusieurs dispositifs sont mis en place afin d'inciter la population au réemploi



- **Le compostage individuel** permet de réduire de 30% le poids de la poubelle d'ordures ménagères et d'obtenir un véritable engrais écologique. Les administrés bénéficient d'une aide à l'achat de 70% pour un composteur. S'ils le souhaitent, ils peuvent être accompagnés par un agent du service environnement de la CACL pour la pratique.



- **+ 2 de poules - de déchets** : Avec 2 poules, une famille de 4 personnes peut réduire d'un tiers le volume de ses déchets. La CACL lance ponctuellement des opérations de distribution de poules et va réitérer cette opération.



- **L'utilisation de couches lavables** : De 0 à 2.5 ans, un enfant utilise en moyenne 4 600 couches jetables pour un coût moyen de 2 500€ et 1 tonne de déchets. Pour limiter la production de déchets, la CACL contribue à l'achat de couches lavables à hauteur de 50% du prix du kit, pour les enfants de 0 à 2.5 ans.



La réduction des déchets à la source, la réutilisation ou le recyclage sont à privilégier pour éviter l'enfouissement des déchets en ISDnD. L'agglo s'attache à mettre à disposition des habitants des outils, des conseils et astuces pour éviter la surproduction des déchets.

« La réduction des déchets à la source, la réutilisation ou le recyclage sont à privilégier... »



VISITE SCOLAIRE DU CENTRE DE TRI



BROYEUR

Le broyage de végétaux à domicile, la distribution de sacs réutilisables, la lutte contre le gaspillage alimentaire en milieu scolaire, l'accompagnement des acteurs économiques « label commerce engagé », la distribution d'auto-collants « Stop Pub » à apposer sur les boîtes à lettres sont autant des dispositifs mis en place par l'agglo pour éviter l'augmentation de la production des déchets sur notre territoire. Chaque année, la collectivité investit plus de 160 000€ dans ses diverses opérations de prévention.

À la demande des établissements scolaires, associations, entreprises ou tout autre organisme, la CACL organise des visites des installations de traitement des déchets (déchetterie de Rémire-Montjoly, plateforme de compostage et centre de tri). Des visites ouvertes au public sont également programmées plusieurs fois dans l'année. Elles permettent d'informer le public sur le devenir de leurs déchets.

Enfin, le soutien aux associations qui favorisent le réemploi et mènent des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement est essentiel pour la CACL. En 2018, la CACL a accompagné ces associations à hauteur de 20 000€.



VISITE SCOLAIRE DU CENTRE DE TRI

LES CHIFFRES CLÉS



509 kg/an

Déchets produits
en moyenne
par un habitant



65,17 €/Tonne

Frais de mise en décharge



66 980 Tonnes

de déchets collectés



360

poules distribuées
en 2018



40,909 T
de déchets évités
(2 poules / foyer)
en 2018



66

composteurs
co-financé par la CACL
en 2018



15,576 T
de déchets évités
(compost par an)
en 2018



10 134 Tonnes

de déchets verts
entrants chaque année



2021 Tonnes

de déchets recyclables collectés
chaque année en bac jaune



10,7 kg

de verre collecté
chaque année
par habitant



51 357 Tonnes

de déchets collectés
et traités en Centre
d'Enfouissement
Technique



3 079 Tonnes

de déchets collectés en
déchetterie

Présidente de la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral :
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Commission Environnement - déchets

Président :

Roger ARON

Vice-président :

Rosaline CAMILLE SIDIBE

Membres :

Raphaël RABORD

Jean-Yves THIVER

Mylène MAZIA

Nestor GOVINDIN

Roland LÉANDRE

Farah KHAN

Serge SEWGOBIND

Direction de l'Hydraulique et de l'Environnement (DHE)

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

4, Esplanade de la Cité d'Affaire
CS 36029 - 97 357 MATOURY CEDEX
Standard : 05 94 28 28 28

Connectez-vous !

www.cacl-guyane.fr



@CACLGuyane



@CACL_GUYANE



@CACLGUYANE



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU CENTRE LITTORAL

l'agglø